



A venir

Assistante sociale

Contacter la Maison des Solidarités de
Veynes au 04.92.58.00.86

ADMR

Pour toute question, vous pouvez
contacter l'association ADMR au
06.72.98.44.82

Transports personnes âgées à Veynes : jeudi 20 janvier
Pensez à vous inscrire au 04.92.58.89.38

INFOS

JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) vient d'être constituée sur les bassins du Buëch, du Rosannais et du Dévoluy. Celle-ci s'adresse aux jeunes garçons et filles âgés de 12 à 14 ans qui souhaitent, dans un avenir proche, s'engager en tant que sapeur-pompier volontaire dans l'une de 6 casernes de ce territoire : Laragne, Serres, Rosans, Aspres-sur-Buëch, Veynes et Dévoluy.

Ce dispositif de formation, que vont suivre ces Jeunes Sapeurs-Pompiers pendant 3 années, constitue une filière de recrutement d'excellence. Il contribuera au maintien du potentiel opérationnel de ces six casernes composées uniquement de sapeurs-pompiers volontaires.

Les candidats sont invités à demander un dossier de candidature à l'adresse mail : JSP.Buech@sdis05.fr ou au 06 40 64 91 08 pour tout contact.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 16 janvier 2022.

LES DEFIBRILATEURS Où sont-ils ?

Les défibrillateurs peuvent être utilisés par le grand public, la commune du Dévoluy en dispose de 9 :

- St Disdier : salle des fêtes (Maison du Temps Libre)
- Agnières : sous l'ancienne mairie
- La Cluse : sous l'ancienne mairie
- St Etienne : sous l'abri bus place du village
- La Joue du Loup : maison d'accueil, à l'entrée de la salle d'animation
- Superdévoluy : hall d'accueil du centre sportif ; aux Issarts (dans la galerie à côté du Sport 2000) ; au Bois d'Aurouze (dans la galerie à côté d'anciennement « Le Sans Souci » aujourd'hui « Le Dahu ») ; maison d'accueil à l'entrée de l'Office de Tourisme (accessible lorsque l'OT est ouvert)



ATTENTION AU MONOXYDE DE CARBONE :

Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux : il est inodore et incolore. Mais quand on le respire, il prend la place de l'oxygène. On a mal à la tête, envie de vomir, on est très fatigué. On peut aussi s'évanouir ou même mourir.

Ce gaz vient des appareils de chauffage ou de cuisson qui marchent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol. Ces appareils lorsqu'ils ne marchent pas bien : cuisinière, chaudière et chauffe-eau, chauffage d'appoint pas électrique, poêle, cheminée, brasero et barbecue, groupe électrogène, moteur de voiture, de moto ou d'appareil de bricolage peuvent en produire.

Retrouvez tous les gestes pour se protéger sur le site internet de la mairie www.mairiedevoluy.fr

Vie Locale

PROJET DE REHABILITATION DE LA MEDIATHEQUE

La Commune a recruté le bureau d'étude chargé de l'aider à réaliser son Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social (PSCES), première pièce indispensable pour pouvoir ensuite repenser l'aménagement de la médiathèque. Une première réunion de travail a rassemblé les élus de la commission culture et Pascal Desfarges, directeur de l'Agence Retiss. L'occasion de préciser la méthode de travail résolument participative pour concevoir avec les habitants les usages de la future médiathèque qui devra se concevoir plus globalement comme un lieu de vie sociale. C'est ce que Pascal Desfarges appelle un « tiers lieux », « un lieu conçu par et pour les gens », « un espace civique ». Des exemples réussis, il en a plein sa besace, dont le plus abouti est celui de la médiathèque de Lezoux où l'on ne vient pas que pour lire mais aussi pour vivre. Outre l'accès aux collections et aux services traditionnels de lecture publique, cette médiathèque, conçue avec les habitants, propose bien des services novateurs : ateliers de pratique numériques innovante, activités manuelles, espace dédié aux jeux vidéos, espace jeunesse.

Venez donc construire notre future médiathèque à vivre, celle qui répondra à nos besoins :

- Conférence introductive, mardi 18 janvier 2022 à 18h à la Maison d'accueil de Superdévoluy

VACCINATION

Le centre de vaccination mobile revient sur le Dévoluy, le mercredi 19 janvier en Mairie du Pré.

Vaccin « Moderna »

Inscription obligatoire au 04 92 58 89 38 – standard numéro 2, du lundi au jeudi.



CONTRAINTE SANITAIRES

La Commune ne loue plus ses salles pour des réjouissances jusqu'à nouvel ordre.
Le port du masque est obligatoire en station en extérieur comme en intérieur.

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Il reste des places pour inscrire votre enfant à l'ALSH du mercredi pendant la 3^{ème} période.
L'inscription se fait à la journée ou à la demi-journée avec engagement de présence sur toute la période. Vous pouvez consulter le programme détaillé et les tarifs sur le site www.mairiedevoluy.fr
Inscription et renseignement à la mairie ou par téléphone au 04 92 58 89 38



SKI DE FOND

Les enfants de 4 à 16 ans peuvent participer à des cours de ski de fond sous forme ludique dans le cadre du centre de loisirs tous les samedis après-midi de 14h à 17h du 8 janvier au 26 Mars.

L'inscription se fait à la saison.

Inscription et renseignement à la mairie ou par téléphone au 04 92 58 89 38

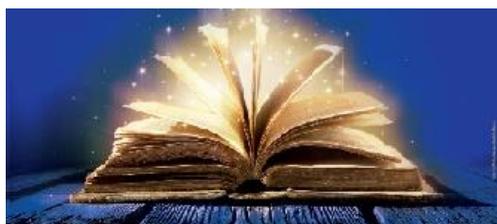
Club des Aînés Ruraux

Pour les retardataires ; il est toujours temps d'adhérer au club !

Cotisation annuelle : 20 € /personne incluant les assurances.



CULTURE



BIBLIOTHEQUE

Congés annuels - Réouverture au public mercredi 5 janvier.



URBANISME

Mes démarches en ligne sur le Guichet Numérique !

Nous avons le plaisir de vous annoncer la création d'un nouveau service en ligne au sein de votre commune, le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme.

Désormais, grâce à ce nouveau service accessible à tous (particuliers et professionnels) gratuitement, les demandes d'urbanisme (*permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...*) peuvent être déposées sous forme numérique.

Alors qu'il était auparavant nécessaire d'effectuer le dépôt de ses dossiers uniquement sur papier, en mairie et aux jours et heures d'ouverture au public, il sera à présent possible de le faire en ligne 24/24 heures et 7/7 jours, et de suivre l'instruction en temps réel.

Mes démarches en ligne

Ce portail sera accessible à partir du 1er janvier 2022 à l'adresse suivante : <https://urbanisme.geomas.fr/gnau/#/>

Depuis votre espace personnel, vous pourrez déposer votre demande de permis de construire ou de déclaration préalable et échanger avec l'administration.

Chaque échange générera un accusé de réception et une mise à jour de votre dossier; vous pourrez ainsi suivre l'évolution de votre demande en temps réel.

La fin du papier ?

Non, le Guichet Numérique est un service en plus et répond à une obligation légale relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique (SVE).

Pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera toujours possible de déposer en format papier le dossier en mairie, ou de l'adresser par voie postale.

Mairie du Dévoluy
contact@mairiedevoluy.fr
<http://www.mairiedevoluy.fr>